



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

 03.20.30.54.62

Commune de ANOR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La Société JEFERCO dont le siège social est situé 138 rue de la Louvière 59000 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de granulés de bois et une centrale biomasse, à ANOR - Zone Industrielle de Saint-Laurent, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

1532-1 : Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké est supérieur à 50 000m³

2260-2.a) : Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226. Autres installations que celles visées au 1 : la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation est supérieure à 500 kW ;

ainsi que diverses activités soumises à déclaration soumise à contrôle périodique (DC) au titre des rubriques n° 1435-3 ; 2160-2 et 2910-A-2.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie d'ANOR du **2 juin 2014 au 2 juillet 2014 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Madame DELRIEU Elisabeth, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie d'ANOR, **les lundi 2 juin et mercredi 11 juin 2014 de 9 h à 12 h, les lundi 16 juin et vendredi 27 juin de 14 h à 17 h et le mercredi 2 juillet 2014 de 14h30 à 17h30.**

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du mémoire en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr Rubrique ICPE – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.